



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	26
Votants par procuration	6
Absents	2
Total des votes	31

7.5

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 12 décembre 2024, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, Mme Sandra LOPES DUARTE, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Isabel JEAMMET à Mme Florence GAUTIER, M. Bruno DEPLANQUES à M. Jean-Luc LEFRANCOIS, Mme Sonia QUESNEY à Mme Laurette MONLON, M. Djibril GUENNI à M. Alexis DARMOIS, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON, Mme Florence MOUCHEL à M. Sébastien ANFRAY

ELUS ABSENTS :

Mme Myriam VANNIER, M. Pascal MARE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique BURET

N°DEL_0089_2024 Avance de subvention 2025

Avant de traiter les demandes des associations dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, et afin de ne pas générer des difficultés de trésorerie pour le début de l'année 2025, il est proposé de verser des avances à certaines associations et au budget autonome du C.C.A.S. de Pont-Audemer.

Le montant de l'avance proposée ne détermine pas le montant définitif de la subvention attribuée à chaque entité. Les avances seront déduites du solde à verser ou pourraient faire l'objet d'un remboursement si le montant alloué est inférieur à l'avance.

VU l'article 9-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012,

VU la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU la convention signée entre l'Association du personnel et la Ville de Pont-Audemer,

CONSIDERANT la nécessité de verser des avances à certaines associations et au budget autonome du C.C.A.S. de Pont-Audemer avant le vote du budget 2025,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

*Ne prenant pas part au vote :
Brigitte DUTILLOY
A l'unanimité,*

- **D'ACCORDER** les montants d'avance de subvention pour 2025 aux entités présentées ci-dessous dans le tableau :

Entité	Montant
AFM Téléthon (antenne de Pont-Audemer)	500 €
Association du personnel	7 500 €
C.C.A.S de Pont-Audemer	42 000 €
TOTAL	50 000 €

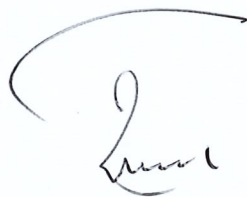
Pont-Audemer, le 18 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Dominique BURET



Alexis DARMOIS